



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2024 - 2025 ECOLE DE RUGBY

LICENCIE : Ancien joueur PRC 2023 – 2024 Nouveau joueur Mutation OP « J’emmène un copain »

Nom du joueur : _____

Prénom du joueur : _____

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Lieu de naissance : _____

Code postal du lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de Sécurité Sociale : _____

Mutuelle : OUI NON

Coller ici une
photo du
licencié

PARENT 1 Qualité : Père Mère Représentant légal

Nom : _____

(1) Adresse : _____

(1) Voie : _____

(1) Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Liste rouge : OUI NON

Téléphone mobile : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

PARENT 2 Qualité : Père Mère

Nom : _____

(1) Adresse : _____

(1) Voie : _____

(1) Code postal : _____ Ville : _____

(2) Téléphone domicile : _____ Liste rouge : OUI NON

(2) Téléphone mobile : _____

(2) Adresse électronique : _____ @ _____

(1) Si différent de l'enfant

(2) Si différent du parent 1



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2024 - 2025 ECOLE DE RUGBY

Votre enfant a-t-il des problèmes d'allergie ? OUI NON
Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....

Votre enfant suit-il un traitement médical particulier ? OUI NON
Si oui, précisez lequel :

.....

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ? OUI NON
Si oui, précisez lequel :

.....

Date et signature des parents



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

AUTORISATIONS PARENTALES SAISON 2024 - 2025 ECOLE DE RUGBY

RETOUR AU DOMICILE

Je soussigné (nom, prénom) _____
père (1), mère (1) ou représentant légal (1), autorise (1) ou n'autorise pas (1) mon fils (1) ou ma fille
(1) _____ à rentrer seul à notre domicile, à l'issue
des entraînements ou des matchs.

DÉPLACEMENT LES JOURS DE MATCH

Je soussigné (nom, prénom) _____
père (1), mère (1) ou représentant légal (1), autorise (1) ou n'autorise pas (1) mon fils (1) ou ma fille
(1) _____ à être transporté(e) dans les véhicules
des dirigeants ou des parents bénévoles les jours de match et lors de manifestations organisées par
le club.

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

Je soussigné (nom, prénom) _____
père (1), mère (1) ou représentant légal (1), autorise (1) ou n'autorise pas (1) mon fils (1) ou ma fille
(1) _____ à être photographié(e) ou filmé(e) aux
entraînements, matchs ou manifestations organisées par @PARISIS RUGBY CLUB

POUR INFORMATION

Le transfert pour la prise en charge des enfants s'effectue en présence d'un dirigeant.

Toute absence à un entraînement devra être justifiée par les parents au dirigeant responsable de l'équipe.

Signature du représentant légal

Fait à _____,
le _____

(1) RAYER TOUTES LES MENTIONS INUTILES



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2024 - 2025 ECOLE DE RUGBY

Chers parents,

En fonction des évènements et des agressions dont sont malheureusement victimes de plus en plus de personnes dans la vie courante, et afin d'assurer la sécurité des enfants, le comité Directeur du Parisis Rugby Club a décidé du rappel au règlement concernant l'école de rugby :

- ✓ **Les personnes amenant les enfants, doivent les accompagner jusqu'à un dirigeant du club**, aux horaires indiqués ci-dessous.
- ✓ Les encadrants des différentes équipes de l'école de rugby prendront en charge les enfants :
 - Le lundi à 18h30 pour les minimes et les benjamins (au stade d'Ermont)
 - Le mercredi à 18h00 pour les lutins, poussins, benjamins
 - Le mercredi à 18h00 pour les minimes (au stade d'Ermont)
 - Le samedi à 10h00 pour les farfadets, lutins, poussins, benjamins et à 14h00 pour les minimes.
- ✓ Les enfants seront récupérés auprès des encadrants :
 - Le lundi à 20h00 pour les minimes (au stade d'Ermont)
 - Le mercredi à 19h30 pour les lutins, à 19h45 pour les poussins, à 20h00 pour les benjamins.
 - Le mercredi à 19h30 pour les minimes (au stade d'Ermont)
 - Le samedi en cas d'entraînement : à 11h30 pour les farfadets et lutins, à 12h00 pour les poussins et benjamins et à 16h00 pour les minimes.
- ✓ En cas de déplacement le samedi, les dirigeants aviseront par mail les parents des heures de départ au plus tard le jeudi matin précédent le déplacement au stade. L'heure estimée de retour sera donnée avant le départ.
- ✓ **Votre enfant ne doit jamais se retrouver seul à attendre un parent.**
- ✓ Le responsable de l'école de rugby s'assurera que toutes les familles des inscrits au PRC ont bien été avisées de ces dispositions.
- ✓ En cas de non-observation de ces règles simples, le Parisis Rugby Club décline toute responsabilité. En cas de problème pour récupérer votre enfant, vous pouvez appeler le club au 06 61 90 65 39 ou le dirigeant responsable de votre enfant.

À Franconville, le 01/07/2024
Le responsable de l'Ecole de Rugby

Nom du responsable légal de l'enfant : _____

Nom de l'enfant : _____

Catégorie : _____

Nous reconnaissons avoir lu et pris connaissance de la charte des Parents,

Les parents le _____

Signatures :



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

CHARTRE DES PARENTS - ECOLE DE RUGBY

*S'impliquer et être acteurs de la vie de l'Ecole de Rugby.
Aider et faciliter la formation sportive et l'éducation à la vie en société de leur enfant.*

DROIT...

- ... à une **information sur les activités**, les comportements, les évolutions de leur enfant.
- ... au **respect de toutes les composantes** de l'Ecole de Rugby.
- ... à une **pratique prodiguée « en sécurité »** sur le terrain et en dehors pour leur enfant.

DEVOIR...

- ... de **considérer l'Ecole de Rugby comme un lieu de convivialité**, de formation et d'éducation.
- ... de **ne pas « prendre position »** dans le domaine sportif.
- ... de **se tenir à l'écart de l'animation de l'activité**, s'ils n'ont pas été invités à participer.

IMPERATIF...

- ... **s'intéresser à l'activité de son enfant, aux progrès, aux difficultés éventuelles.**
- ... d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

Nous reconnaissons avoir lu et pris connaissance de la charte des Parents,

Les parents, le _____

Signatures :



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

CHARTRE DU JOUEUR - ECOLE DE RUGBY

*Le/la jeune vient à l'Ecole de Rugby pour être formé(e) en tant que joueur(se)
et éduqué(e) en tant qu'homme/que femme.*

DROIT...

- ... à une formation de qualité.
- ... de s'amuser en toute sécurité.
- ... à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

DEVOIR...

- ... d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.
- ... d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des remarques.

IMPERATIF...

- ... d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe.
- ... d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés.
- ... d'accepter et de respecter les « différences ».

Je reconnais avoir lu et pris connaissance de la charte du Joueur,

Le joueur, le _____

Signature :



PARISIS RUGBY CLUB (CODE FFR 4631J)

LIGUE ILE DE FRANCE RUGBY (CODE FFR 2008H)

Pièces à fournir SAISON 2024 - 2025 ECOLE DE RUGBY

- Fiche de renseignements saison 2024 - 2025 signée
- Autorisations parentales saison 2024 - 2025 signées
- Règlement intérieur 2024 - 2025 signé
- Chartes des parents et du joueur signées.
- 1 photo d'identité récente.
- Un justificatif d'identité: copie du passeport ou de la carte d'identité valide (recto-verso). A défaut, copie du livret de famille (pages parents + enfant) ou un extrait d'acte de naissance, avec la copie de la pièce d'identité valide (recto-verso) d'un des deux parents.
- Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale en cours de validité.
- La cotisation annuelle (voir grille tarifaire de la saison 2024 - 2025)

Plus de certificat médical mais un questionnaire de santé à remplir lors de l'obtention ou le renouvellement de la licence.

Pour les nouveaux joueurs :

Le rugby à XV et le rugby à 7 n'étant plus des disciplines à contraintes particulières au sens du code du sport, les mineurs ne devront plus fournir de certificat médical **pour obtenir leur licence**. En lieu et place, ils devront attester, tous les ans, sur le formulaire de demande de licence, d'une part, avoir complété le questionnaire de santé conjointement avec la personne exerçant l'autorité parentale et, d'autre part, que les réponses ne conduisent pas à fournir un certificat médical.

Pour les joueurs déjà affiliés en 2024 - 2025 :

Le rugby à XV et le rugby à 7 n'étant plus des disciplines à contraintes particulières au sens du code du sport, les mineurs ne devront plus fournir de certificat médical **pour renouveler leur licence**. En lieu et place, ils devront attester, tous les ans, sur le formulaire de demande de licence, d'une part, avoir complété le questionnaire de santé conjointement avec la personne exerçant l'autorité parentale et, d'autre part, que les réponses ne conduisent pas à fournir un certificat médical.

- L'autorisation de soins en cas d'accident (document à télécharger lors de l'affiliation en ligne Oval-e)